

A Pully, l'arbre de la discorde

URBANISME Au nord de la commune vaudoise, le terrain du Castelet est le théâtre depuis trois ans d'une bataille entre promoteurs et défenseurs du monde vivant. La découverte de traces d'hydrocarbures au pied d'un tilleul inquiète ces derniers

CAROLINE CHRISTINAZ
@caroline_tinaz

Dans les hauteurs de la commune de Pully, le parc du Castelet semble être un havre de paix. C'est en réalité un champ de bataille. Depuis trois ans, cette parcelle d'un hectare est le théâtre d'un combat qui oppose les tenants de deux visions du monde vivant.

D'un côté, l'agence Dune Immobilier, propriétaire du terrain depuis 2019, qui prévoit de construire douze «villas urbaines» de trois appartements, un garage souterrain et treize places de parc extérieures. De l'autre, l'association Pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI), créée par deux habitantes du quartier afin d'empêcher l'abattage d'une soixantaine d'arbres, pour la plupart centenaires, présents sur la parcelle et éviter la disparition du milieu naturel qui leur est lié.

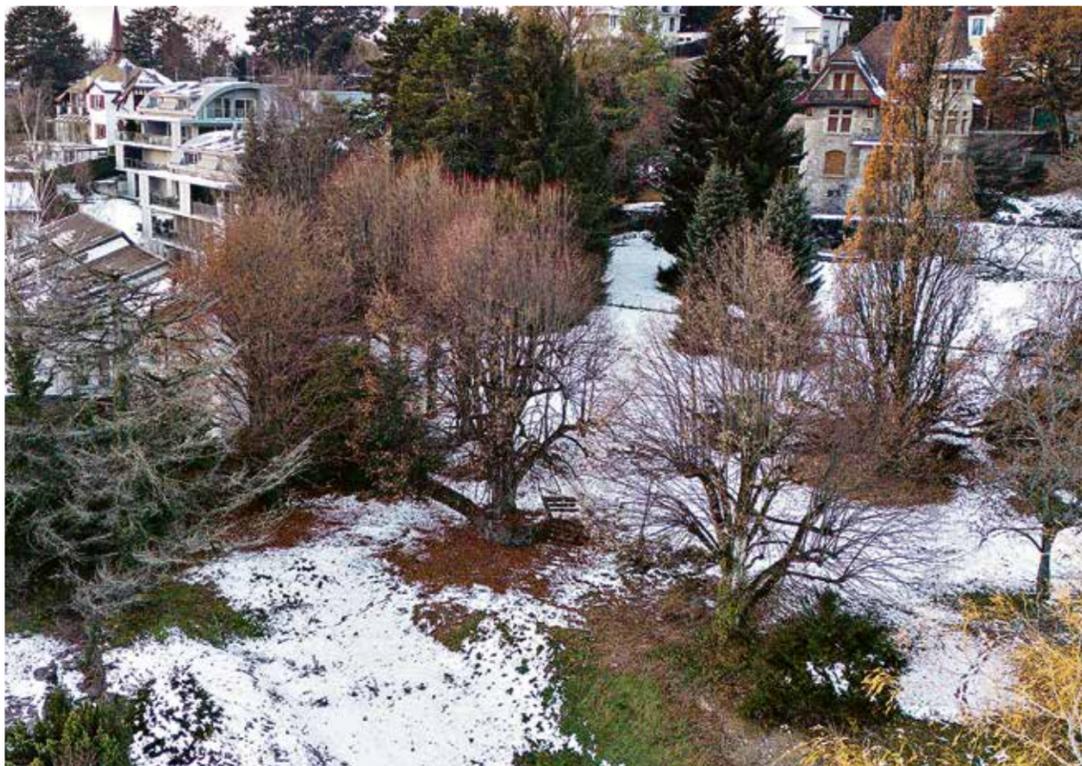
Un vétéran touché

L'avenir de ce terrain est aujourd'hui aux mains de la Cour de droit administratif et public (CDAP), à la suite du recours de l'association contre une nouvelle mouture du projet. Chaque camp attend le verdict du juge avec impatience. C'est toutefois dans ce contexte qu'une tentative d'empoisonnement d'un des vétérans du parc a été découverte.

Les faits remontent à cet été lorsque la Direction générale de l'environnement (DGE) procédait à une inspection pour constater la nature forestière du cordon boisé présent sur la parcelle. Les fondatrices de l'association PUHI, Latifeh Hadji et Florence Steinhäuslin, étaient sur place: «Nous avons remarqué ces trous forés de façon symétrique autour du tronc d'un tilleul centenaire, témoigne la première. Ils étaient grossièrement rebouchés par une branche de bois et du liquide odorant s'en écoulait. Nous en avons fait part à la DGE.»

Stupéfaite, celle-ci demande à la commune de Pully de mener une enquête. Le 10 octobre, la publication du rapport d'experts qui en

Dans un cordon boisé, un tilleul centenaire dont les racines ont été contaminées par du diesel. (PULLY, 12 DÉCEMBRE 2022 / J.-P. GUINARD / 24 HEURES)



découle confirme les craintes des membres de l'association: l'arbre a bien été empoisonné, les trous sont profonds de 23 à 35 centimètres et ce liquide correspond à du diesel.

Si personne n'ose pointer un quelconque coupable du doigt,

les habitantes du quartier sont inquiètes. «Nous ne savons pas si le pronostic vital du tilleul est en danger et nous redoutons que le vandale répète son geste sur d'autres arbres», confie Latifeh Hadji. Mais si le rapport est aussi parvenu à la DGE et à la commune

de Pully, ni l'une ni l'autre n'a affirmé vouloir donner suite à ses conclusions. «La DGE est pourtant l'organe qui fait autorité de surveillance de la loi cantonale sur la protection du patrimoine boisé, s'insurge la trentenaire. Quant à la commune de Pully,

elle est responsable de protéger son patrimoine arboré.»

Interrogée, la DGE renvoie la balle aux instances pulliérans: «L'arbre qui a subi une tentative d'empoisonnement est protégé par le règlement de la commune, cela relève donc de sa compé-

tence», écrit-elle par e-mail. A Pully, c'est Lucas Girardet, le municipal vert en charge de l'Urbanisme et l'Environnement, qui répond au téléphone. L'homme estime l'empoisonnement scandaleux mais affirme que l'arbre

«Nous redoutons que le vandale répète son geste sur d'autres arbres»

LATIFEH HADJI, FONDATRICE DE L'ASSOCIATION PUHI

n'est a priori pas en danger. A ses yeux, il est inutile de dénoncer les faits à la préfecture au vu de l'impossibilité apparente de débusquer le coupable.

L'urgence de repenser les manières de construire

Concernant le projet immobilier, l'homme devient plus disert. «La réalisation de ce projet va à l'encontre des problématiques climatiques actuelles, regrette-t-il. Malheureusement, il est réglementaire. C'est pour cela que la commune a octroyé un permis de construire aux promoteurs.» Le Vert ne cache cependant pas son envie de revenir en arrière compte tenu du contexte. Cet été déjà un débroussaillage illégal sur la parcelle alors interdite d'accès avait tendu la situation.

Aux yeux du municipal, l'affaire du Castelet cristallise toutes les problématiques liées à l'aménagement du territoire. «Il revient désormais à la justice d'arbitrer cette situation particulière. Pour la suite, et les projets futurs, la municipalité est déterminée à réviser son plan d'affectation communal et son règlement des constructions pour préserver la nature en ville. Il est grand temps que l'on repense notre manière de construire. Dire aujourd'hui qu'un arbre gêne est intolérable.» ■

BOTANIQUE

Une fougère rare est présente sur la parcelle du Castelet

Le biologiste Lionel Maumary a découvert la présence d'une station importante de fougère ophioglosse sur la parcelle du Castelet. «C'est une espèce menacée qui figure dans la liste rouge, relève le scientifique. Nous avons découvert plusieurs dizaines de plants sur le terrain. C'est rare, car cette fougère a besoin de conditions biologiques particulières pour prospérer. A ma connaissance, il n'y a dans la région lausannoise pas d'autres stations connues.

Sa disparition sera donc une perte irréversible.»

La fougère ophioglosse connaît une période végétative de trois semaines par an réparties entre les mois de mars et mai. «En dehors de ces dates, on ne les voit pas, sourit Lionel Maumary. Quand elle est là, elle n'a rien de spectaculaire, on dirait une feuille de rampon. Par conséquent, elle passe inaperçue. La présence sur un terrain d'espèces figurant sur la liste rouge ne

pèse malheureusement aucun poids face aux projets immobiliers.»

L'homme ne prône cependant pas une sanctuarisation des terrains non bâtis. «Il est parfois nécessaire de maintenir une pression humaine afin de prévenir la succession naturelle vers la forêt, souligne-t-il. Mais remanier certains projets et les penser afin d'éviter une destruction totale des biotopes naturels en place est possible.» ■ C. C.

Pendant les Fêtes, pas de ski en basse altitude

MONTAGNE Le froid et les chutes de neige d'il y a deux semaines ont laissé la place à un redoux et de la pluie. Des conditions qui poussent certaines stations à rester closes malgré les congés de Noël

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND
@etiennemeyeva

De la pluie et des températures annoncées bien au-dessus de zéro, pour les stations de basse et de moyenne montagne, Noël devrait être plus vert que blanc. Malgré le froid des semaines précédentes, plusieurs domaines ont déjà annoncé qu'ils ne pourraient pas ouvrir pour le week-end à venir. C'est loin d'être la première fois qu'il sera impossible de skier dans certains domaines pour les fêtes de fin d'année. Faut-il décaler les congés pour donner plus de chances aux vacanciers de trouver de la neige?

En Valais, dans la vallée de Trient, à TéléMarécottes, où le problème ne s'est pas présenté les dernières années, le domaine skiable est fermé jeudi et vendredi. Mais la décision d'ouvrir pour le week-end dépendra de l'évolution de la météo. D'abondantes précipitations sont annoncées par MétéoSuisse, mais

la limite pluie-neige devrait rester à 2000 mètres jusqu'à samedi soir.

Dans les Préalpes fribourgeoises, la station des Paccots restera fermée pour Noël, ce qui représente entre 25 et 30% du chiffre d'affaires. «On suit la météo avec attention, mais a priori il n'y aura pas de ski en 2022», détaille Lionel Werlen, président des remontées du Monte-Pente de Corbetta. Après deux bonnes années, la station espère ouvrir en janvier.

Les domaines situés un peu plus haut s'en sortent mieux. «Il a neigé suffisamment en amont, le redoux menace certaines pistes», reconnaît Sergei Aschwanden, directeur de l'Association touristique de la Porte des Alpes (Villars-sur-Ollon, les Diablerets, Bex et Gryon). 60% des pistes du domaine sont actuellement ouvertes et les réservations pour certaines activités, comme les cours de ski, sont en hausse de 20% par rapport à l'an dernier.

Décaler les vacances ?

«Nous avons suffisamment d'activités différentes pour accueillir nos hôtes dans de bonnes conditions», ajoute Sergei Aschwanden. Sur les deux semaines de vacances, le domaine réalise entre 20 et 30% de son chiffre d'affaires

de la saison. «A basse altitude, le plan B à la question de «qu'est-ce que l'on fait si on ne peut pas skier?», devient le plan A. On ne parlera plus de stations de ski mais de stations de montagne», affirme Christophe Clivaz, professeur spécialiste du tourisme alpin à l'Institut de géographie et durabilité de l'UNIL.

Pour faire face aux difficultés d'enneigement, certaines stations misent sur d'autres activités. «Il faut travailler sur la diversification des activités pour que les gens puissent s'occuper, estime Sergei Aschwanden. Ils peuvent aller aux bains, faire de la raquette, du ski de randonnée, etc.»

En revanche l'idée de décaler les vacances de Noël pour les faire correspondre à une meilleure période d'enneigement n'est pas une solution pour Martine Rebetez, professeure de climatologie à l'Université de Neuchâtel et à l'Institut fédéral de recherches WSL: «L'enneigement est optimal entre fin janvier et début février, et il y a des vacances de ski à ce moment-là. En fin d'année, avec la fatigue et les courtes journées, nous avons besoin d'une pause. Il faut peut-être changer nos attentes, neige ou pas, on peut profiter de la nature à cette période.»

Mais les touristes sont-ils prêts, eux, à faire le deuil du ski à Noël? «A cette période, la motivation première des vacanciers est moins le ski que les retrouvailles et le repos, contrairement aux congés de février», estime Christophe Clivaz, qui est également conseiller national (Vert-e-s/VS)

Quarante jours d'enneigement en moins

Mais la question de l'origine de la clientèle peut aussi avoir une importance. «Un habitant du plateau suisse qui va dans sa résidence secondaire ou dans un hôtel, va sans doute pouvoir comprendre l'absence de neige et composer avec. C'est plus compliqué pour un touriste anglais, par exemple, qui vient spécifiquement pour faire du ski», ajoute le spécialiste du tourisme alpin.

Ces dernières décennies, les chutes de neige ont clairement diminué, avec une perte de plus de quarante jours d'enneigement en moyenne, à toutes les altitudes. «Depuis les années 1970-1980, il y a eu un décalage en altitude des précipitations neigeuses de 400 mètres environ, souligne Martine Rebetez. Nous avons à 1000 mètres d'altitude la neige qu'il y avait à 600 mètres à l'époque.» ■

EN BREF

Une centrale de réserve à Cornaux

L'approvisionnement en énergie inquiète. Outre une réserve hydroélectrique, le Conseil fédéral veut mettre sur pied plusieurs centrales de réserve. Un premier contrat a été signé avec Axpo pour l'utilisation de la future installation de Birr (AG), en cours de construction. Le deuxième accord vient d'être conclu avec la centrale de Cornaux (NE), qui dispose d'une puissance pouvant aller jusqu'à 36 mégawatts. ATS

Nouveau cap pour le barrage sur le Rhône

Le projet de production d'électricité au fil de l'eau Massongex-Bex-Rhône (MBR) sera mis à l'enquête publique du 30 décembre 2022 au 30 janvier 2023. Une étape importante pour la future centrale-barrage dont la mise en service est espérée en 2027. «Les besoins énergétiques de la Suisse dépendent à plus de 70% de l'étranger», a indiqué Stéphane Maret, président du conseil d'administration de MBR. Selon lui, le projet de palier hydroélectrique que porte la société «fait partie de la solution». ATS